AR PREFECTURE

013-241300375-20210322-DEL59_2021-DE Regu le 24/03/2021

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 24130037500128

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Communauté de commune à FPU CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE DE MAUSSANE VDB

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif (projet de budget)

BUDGET: REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA (2)

ANNEE 2021

⁽¹⁾ Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

⁽²⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

013-241300375-20210322-DEL59_2021-DE Regu le 24/03/2021

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10
III - Vote du budget	
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17
IV - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	25
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	27
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	29
A3.2 - Etalement des provisions	30
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	31
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	32
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet 33
A6 - Etat des charges transférées	34
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	34
B - Engagements hors bilan	35
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	36
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	37
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	38
	39
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé B1.6 - Etat des autres engagements donnés	40
B1.7 - Etat des engagements reçus	41
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	42
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	43
C - Autres éléments d'informations	
	44
C1.1 - Etat du personnel C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	46
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	47
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	48
D - Arrêté et signatures	49
D - Arrêté et signatures	17

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

⁽¹⁾ Ces états ne sont obligatoires que pour les régles rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

⁽²⁾ Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

⁽³⁾ Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

CC VALLEE DES RALIX-ALDILLES - RE	GIE - SERVICE TOURISME CCVBA - BP (projet de budget) - 2021
AR PREFECTURE	()
013-241300375-20210322-DEL59_2021TNFORMA	TIONS GENERALES
MODALITE S	DE VOTE DU BUDGET

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

AR PREFECTURE	- 2021
013 241300375-20210322-DEL59 2021-DE Resy 1e 24/03/2021 II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		EXPLOITATION				
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION			
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	720 622,98	626 100,00			
	+	+	+			
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00			
O R T	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 94 522,98			
S	=	=	=			
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	720 622,98	720 622,98			
L.	INVESTISSEMENT					
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT			
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	218 900,00	242 444,10			
	+	+	+			
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	3 120,00	0,00			
0	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA	(si solde négatif)	(si solde positif)			
R T S	SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	20 424,10	0,00			
	=	=	=			
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	242 444,10	242 444,10			
		TOTAL				
	TOTAL DU BUDGET (3)	963 067,08	963 067,08			

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

⁽²⁾ A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes,

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

			, AR	PRE	FiF	CT	UR	E-					1	
Į,	13-24 ecu 1	13000 e 24,	375-20	2100	200	2 0	LE	ğ – Ş	02	5-0	00,00	20,00	⇒ 00'n	9 00
	06 janvier 2021 08:58:11		2020	Montant reste à ré			2 400							3 120,00 €
			CCVBA	Montant ordonnancé		2 455 64 €	34 150 08 €	∌ 00'0	9 55'6 9 6 679 32 ¢	3 70,000	3 00'0	∌00'0	€ 00'0	43 285,04 €
	VESTISSEMENT		Budget: REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA	Montant prévu		2 455.64 €	39 390.00 €	25 000,00 €	16 300,00 €	500,00€	1 500,00 €	€ 00'0	9 00'0	85 145,64 €
	A REALISER EN IN	EN DEPENSE	Budget : REGII											Total des dépenses
	ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT		Collectivité: CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES	Compte	Operation non individualisée	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2051 - Concessions et droits similaires	2182 - Matériel de transport	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	2184 - Mobilier	2188 - Autres	2314 - Constructions sur sol d'autrui	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	



3-24130037 gu le 24/0			ECTURE BOL 50 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	_
06 janvier 2021	2020	Montant reste à		
	CVBA	Montant ordonnancé	6 899,42 € 15 879,52 € 0,00 € 0,00 € 22 778,94 €	
VESTISSEMENT	Budget : REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA	Montant prévu	12 000,000 € 15 879,52 € 6 000,00 € 18 266,12 € 52 145,64 € 52 145,64 €	
ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN RECETTE	Budget: REGIE		Total des recettes Denis BERDAGUE	
ETAT DES REST	Collectivité : CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES	Compte	Opération non individualisée 1022 - F.C.T.V.A. 1068 - Autres réserves 1311 - Etat et établissements nationaux 1641 - Emprunts en euros	

AR PREFECTURE

1 013+2413 00375-2021 0322+DEL59 c3+22 -DEL 59c3+22 -DELCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCCC	
013-241300375-202103221PELFRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
Regis le 24/03/2021 OFOTION DIENTS OUT TION OUT TION	
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2 !

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)					
011	Charges à caractère général	226 694,00	0,00	181 755,00	0,00	181 755,00					
012	Charges de personnel, frais assimilés	496 706,00	0,00	433 150,00	0,00	433 150,00					
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
65	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00	100,00	0,00	100,00					
To	tal des dépenses de gestion des services	723 500,00	0,00	615 005,00	0,00	615 005,00					
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
67	Charges exceptionnelles	3 100,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00					
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00					
Tot	al des dépenses réelles d'exploitation	726 600,00	0,00	616 005,00	0,00	616 005,00					
023	Virement à la section d'investissement (6)	32 918,00		85 181,22	0,00	85 181,22					
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	82,00		19 436,76	0,00	19 436,76					
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00					
Tot	al des dépenses d'ordre d'exploitation	33 000,00		104 617,98	0,00	104 617,98					
	TOTAL	759 600,00	0,00	720 622,98	0,00	720 622,98					

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 720 622,98

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	250 000,00	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	505 100,00	0,00	506 100,00	0,00	506 100,00
Т	otal des recettes de gestion des services	759 600,00	0,00	626 100,00	0,00	626 100,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
То	tal des recettes réelles d'exploitation	759 600,00	0,00	626 100,00	0,00	626 100,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
То	tal des recettes d'ordre d'exploitation	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	759 600,00	0,00	626 100,00	0,00	626 100,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 94 522,98 =

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 720 622,98

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	104 617,98
--	------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

013-241300375-20210322-DEL59_2021-DE Regu le 24/03/2021

(4) Of Mandalitia daystal

- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

AR PREFECTURE

013 241300375-2021032210EL5PRÉSENTATIO	N GENERALE DU BUDGET	II
Res 1e 24/03/2021 SECTION D'INVE	STISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	39 390,00	3 120,00	750,00	0,00	3 870,00
21	Immobilisations corporelles	43 300,00	0,00	38 150,00	0,00	38 150,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	180 000,00	0,00	180 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	82 690,00	3 120,00	218 900,00	0,00	222 020.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00
Tota	des dépenses réelles d'investissement	82 690,00	3 120,00	218 900,00	0,00	222 020,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	82 690,00	3 120,00	218 900,00	0,00	222 020,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	242 444,10

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	6 000,00	0,00	6 000,00	0.00	6 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	18 266,12	0,00	86 737,02	0,00	86 737,02
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0.00	0.00
	Total des recettes d'équipement	24 266,12	0.00	92 737,02	0,00	92 737,02
10	Dotations, fonds divers et réserves	12 000,00	0,00	21 545,00	0,00	21 545,00
106	Réserves (7)	15 879,52	0,00	23 544,10	0,00	23 544.10
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00
	Total des recettes financières	27 879,52	0.00	45 089,10	0.00	45 089.10
45	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	l des recettes réelles d'investissement	52 145,64	0,00	137 826,12	0.00	137 826,12
021	Virement de la section d'exploitation (4)	32 918,00		85 181,22	0,00	85 181,22
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	82,00		19 436,76	0,00	19 436,76
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	I des recettes d'ordre d'investissement	33 000,00	5 5 7 1 6 1	104 617,98	0,00	104 617,98
	TOTAL	85 145,64	0,00	242 444,10	0.00	242 444.10

R 001 SOLDE	D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
1000100	The second secon	=
TOTA	L DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	242 444,10

Pour information :

SS VALLEE DES BAUX ALFILLES REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA - BP (projet de budget) - 2021 AR PREFECTURE 013-ខ្លង់ផ្លូវឲ្យមុំ (ទិសីទី បាន និធីបង្ហង់ទី និធីថា នៃគឺប្រើប្រើរាម និធីបន្តិសិទ្ធិស័ព្ទ និធីបង្ហង់ទី និធីបង្ហង់ទី និធីបង្ហង់ទី និធីបង្ហង់ទី និធីបង្ហែង និធីបង្ហង់ទី និធីបង្ហែង និធីបង្ហង់ទី និធីបង្ហើ

ent sur

les dépenses réelles de fonctionnement II sert à fina cer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

Resucorespondant a l'excedent des recettes réelles de fonctionner

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)

104 617,98

(1) cf. Modalités de vote I.

- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçolt une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

AR PREFECTURE

013-241300375-202103221PELPRESENTATIO	N GENERALE DU BUDGET	
BALANCE (ENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	181 755,00		181 755,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	433 150,00		433 150,00
014	Atténuations de produits	0,00		0.00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00		100,00
66 67 68 69	Charges financières Charges exceptionnelles Dot. Amortist, dépréciat°, provisions Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00 1 000,00 0,00	0,00 0,00 19 436,76	0,00 1 000,00 19 436,76
71	Production stockée (ou déstockage) (3)	0,00	0,00	0,00
022 023	Dépenses imprévues Virement à la section d'investissement	0,00	85 181,22	0,00 85 181,22
	Dépenses d'exploitation – Total	616 005,00	104 617,98	720 622,98

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		0,00
		=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 720 622,98

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 13	Dotations, fonds divers et réserves Subventions d'investissement	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20 21 22 23 26 27 28	Immobilisations incorporelles (6) Immobilisations corporelles (6) Immobilisations reçues en affectation (6) Immobilisations en cours (6) Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières Amortissement des immobilisations (reprises)	3 870,00 38 150,00 0,00 180 000,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	3 870,00 38 150,00 0,00 180 000,00 0,00 0,00
39	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
	Dépréciat° des stocks et en-cours	Section 1. The section of the	0,00	0,00
45 481	Opérations pour compte de tiers (7) Charges à répartir plusieurs exercices	0,00	0,00 0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	222 020,00	0,00	222 020,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	20 424,10
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	242 444,10

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir liste des opérations d'ordre.

⁽³⁾ Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

⁽⁴⁾ Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

⁽⁵⁾ Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁶⁾ Hors chapitres « opérations d'équipement ».

⁽⁷⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

AR PREFECTURE	
013-2413000375-20210322-DEL59-2021-DE Reg. 1e 24/03/2021 II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	ll ll
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	120 000,00		120 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	506 100,00		506 100,00
76 77 78 79	Produits financiers Produits exceptionnels Reprise amort., dépreciat° et provisions Transferts de charges	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00
	Recettes d'exploitation – Total	626 100,00	0,00	626 100,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	94 522,98
H	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	720 622,98

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	21 545,00	0,00	21 545,00
13	Subventions d'investissement	6 000,00	0,00	6 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	86 737,02	0,00	86 737,02
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		19 436,76	19 436,76
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		85 181,22	85 181,22
	Recettes d'investissement – Total	114 282,02	104 617,98	218 900,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	+
AFFECTATION AUX COMPTES 106	23 544,10
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	242 444,10

AR PREFECTURE

013-241300375-20210322-DEL59_2021-DE

Regul 1e 24/03/2021 (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des p roduits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

36 VALLEE DES BAUX ALPILLES REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA - BP (projet de budget) - 2021 AR PREFECTURE

013 241300375-20210322-DEL59_2021-DE UDGET
Results 24/03/2021 SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES **A1**

art (1)			, ,	
011	Charges à caractère général (5) (6)	226 694,00	181 755,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	11 000,00	6 000,00	0,00
605	Achats de matériel, équipements	2 520,00	2 550,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	5 000,00	2 770,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	4 000,00	6 700,00	0,00
6064	Fournitures administratives	3 000,00	1 500,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	1 500,00	1 500,00	0,00
607	Achats de marchandises	24 600,00	15 000,00	0,00
611	Sous-traitance générale	0,00	3 000,00	0,00
6135	Locations mobilières	8 320,00	7 705,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	1 000,00	11 000,00	0,00
6156	Maintenance	10 000,00	16 080,00	0,00
6168	Autres	500,00	420,00	0,00
617	Etudes et recherches	25 400,00	10 000,00	0,00
618	Divers	3 000,00	1 000,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	500,00	100,00	0,00
6226	Honoraires	10 000,00	5 000,00	0,00
6228	Divers	6 000,00	6 000,00	0,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	1 000,00	0,00
6233	Foires et expositions	20 000,00	10 000,00	0,00
	Catalogues et imprimés	26 954,00	18 000,00	0,00
6236		5 000,00	2 700,00	0,00
6238	Divers	10 000,00	5 000,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	0,00	0,00
6256	Missions	6 000,00	2 000,00	0,00
6257	Réceptions	7 000,00	7 000,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement		′ . I	0,00
6262	Frais de télécommunications	8 100,00	8 000,00	
627	Services bancaires et assimilés	500,00	100,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 500,00	5 000,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	6 800,00	7 230,00	0,00
6287	Remboursements de frais	2 800,00	0,00	0,00
6288	Autres	10 000,00	19 000,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	400,00	0,00
6358	Autres droits	1 700,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	496 706.00	433 150,00	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	193 892,00	189 600,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	139,00	170,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	505,00	400,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	207 645,00	160 570,00	0,00
6412	Congés payés	3 500,00	1 960,00	0,00
6413	Primes et gratifications	0,00	2 110,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	62 075,00	49 300,00	0,00
6452	Cotisations aux mutuelles	0,00	5 410,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	14 370,00	9 780,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	8 280,00	6 590,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 200,00	660,00	0,00
648	Autres charges de personnel	5 100,00	6 600,00	0,00
	Atténuations de produits (7)	0.00	0,00	0,00
014		100,00	100.00	0,00
65	Autres charges de gestion courante			
658	Charges diverses de gestion courante	100,00	100,00	0,00
TOTAL	= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)	723 500,00	615 005,00	0,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	3 100,00	1 000,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	100,00	1 000,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	3 000,00	0,00	0,00
	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0.00	0,00
68	m - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 -	0.00	0,00	0.00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)			
022	Dépenses imprévues (f) TOTAL DES DEPENSES REELLES	726 600,00	0,00 616 005,00	0,00
	= a + b + c + d + e + f	720 000,00	010 003,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	32 918,00	85 181,22	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	82,00	19 436,76	0,00
	Dot, amort, Immos incorp, et corporelles	82,00	19 436,76	0,00
6811	Lou, amon, minos incorp, et corporelles			0,00
	ES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION	33 000,00	104 617,98	

	7-7- (VALIEE INES BAILT AT DITTES	MEGIE - SERV	ICE TOURISME CCVBA - B	P (projet de budget) -	2021
	AR PREFECTURE			, ,	
	p75-20210322-DEL59_20 2.ibelfé (1) 493/2021		Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
043	Opérat" ordre intérieur de la section		0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		33 000,00	104 617,98	0,00
ТОТА	L DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L	-8	759 600,00	720 622,98	0,00

COMMITTEE DECIDATIVATION FOR DECIF DEDVICE TOURISME COMPA DRAWN AND A COMPA

	+
RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	720 622,98

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de foumitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

AR PREFECTURE	et) - 2021
013-241300375-20210322-DEL59_2021-DE Resulte 24/03/2021 III - VC TE DU BUDGET	
SECTION D'EXPLOIT ATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	4 500,00	0.00	0,00
64198	Autres remboursements	4 500,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	250 000,00	120 000.00	0.00
706 707	Prestations de services Ventes de marchandises	220 000,00 30 000,00	100 000,00 20 000,00	0,00 0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	505 100,00	506 100,00	0,00
753	Reversement taxe de séjour	500 000,00	500 000,00	0,00
7581	FCTVA	0,00	100,00	0,00
7588	Autres	5 100,00	6 000,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	759 600,00	626 100,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0.00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	759 600,00	626 100,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	0.00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	759 600,00	626 100,00	0,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	94 522,98
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	720 622,98

Détail du calcul des ICNE au	compte 7622
Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.
- (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

AR PREFECTURE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	39 390,00	750,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	39 390,00	750,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	43 300,00	38 150,00	0.00
2182	Matériel de transport	25 000,00	25 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	16 300,00	3 150,00	0,00
2184	Mobilier	500,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 500,00	10 000,00	0,00
22	Immobilisations reques en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	180 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	180 000,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	82 690.00	218 900,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0.00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régle)	0,00	0,00	0.00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0.00	0.00	0,00
Total	des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0.00	0.00
	TOTAL DEPENSES REELLES	82 690,00	218 900,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0.00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0.00	0,00	0,00
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE = Total des dépenses réelles et d'ordre)	82 690,00	218 900,00	0,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	3 120,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	20 424,10
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	242 444,10

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
- (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

AR PREFECTURE	et) - 2021
013-241300375-20210322-DEL59_2021-DE Recy 1e 24/03/2021 III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTIS EMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	6 000,00	6 000.00	0,00
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	6 000,00	6 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	18 266,12	86 737,02	0,00
1641	Emprunts en euros	18 266,12	86 737,02	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reques en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0.00
	Total des recettes d'équipement	24 266,12	92 737,02	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	27 879.52	45 089,10	0.00
10222	FCTVA	12 000,00	21 545,00	0,00
1068	Autres réserves	15 879,52	23 544,10	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0.00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres Immobilisations financières	0.00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	27 879,52	45 089,10	0.00
Tot	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	52 145,64	137 826,12	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	32 918.00	85 181,22	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	82,00	19 436,76	0.00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	17 129,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	2 225,76	0,00
28188	Autres	82,00	82,00	0,00
TOTAL DES PRE	ELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	33 000,00	104 617.98	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	33 000,00	104 617.98	0,00
TOTAL DE	S RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	85 145,64	242 444,10	0,00

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	242 444,10

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁶⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DE 042.

⁽⁷⁾ Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁸⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D*I 041 = RI 041*.

⁽⁹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES	EGIE - SERVICE TOURISME CCVBA - BP (projet de budget) - 2021
AR PREFECTURE	

THE THE ESTONE	
013-241300375-20210322-DEL59_2021-DRI - VOTE DU BUDGET	111
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA - BP (projet de Duaget) - 2021	SME CCVBA - E	ir (projet de budget) - zu.	_				013- Regu
		IV – ANNEXES				>	1
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – D	N - ETAT DE	LA DETTE – DETAI	ETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	RESORERIE		A1.1	24
	A1.1	A1.1 – DETAIL DES CREI	CREDITS DE TRESORERIE (1)	E (1)			/03/
	Date de la			Montant des rer	Montant des remboursements N-1		202
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au	
51921 Avances de trésorerte de la collectivité de rattachement							DEL
51928 Autres avances de trésorerie							9_24
51931 Lignes de trésorerle							21-0
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt							
5194 Billets de trésorerie							
5198 Autres crédits de trésorerie							
519 Crédits de trésorerie (Total)		00'0	00'0	00'0	00'0		0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

⁽²⁾ Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibération de trasorerie our les de trésorerie pour les pour les intérêts sont comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de trasorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les quels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les quels les intérêts sont comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de trasorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V ː variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

 (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

 (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

 (6) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

 (7) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle , B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

 (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

 (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

013-24	130	003	75-20	21		ECTURE				٥	0		6				6		L	T
Regu 1	e 2	4/	03/20	21	L	<u> </u>	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	0,00	00'0	00'0	0,00	00'0	00,00	00'0	00'0
	≥	A1.2				ICN I'exe														
						Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
					Annuité de l'exercice	Charges d'intérêt (15)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
		DETTE	(suite)		,	Capital	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
		RE DE I	9 et 166	N/		Niveau de taux d'Intérêt à la date de vote du budget			N CON						11.00					A STATE OF
		TE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)	Emprunts et dettes au 01/01/N	Taux d'intérêt	Index (13)	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1													
		TION	ETTE	mprunts		Type de taux (12)				3							S. L.			
	ES	PARTI	E DE DI			Durée résiduelle (en années)			NE 102											U.S. 74
	IV - ANNEXES		ON PAR NATURE			Capital restant dù au 01/01/N	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
		- ETAT DE	A1.2 – REPARTITION PAR			Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)														
		ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DEI	A1.2 – RI			Montant couvert	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
		ELEMEN				Couverture ? O/N (10)										A PROPERTY OF				
						Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	163 Emprunts obligataires (Total)	164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)	1641 Emprunts en euros (total)	1643 Emprunts en devises (total)	16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)	165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)	167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)	1675 Dettes pour METP et PPP (total)	1678 Autres emprunts et dettes (total)	168 Emprunts et dettes assimilés (Total)	1681 Autres emprunts (total)	1682 Bons à moyen terme négociables (total)	1687 Autres dettes (total)	Total général

⁽⁹⁾ S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

⁽¹⁰⁾ SI l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « défail des opérations de couverture ».

⁽¹¹⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽¹²⁾ Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽¹³⁾ Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture. (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽¹⁵⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et Intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV - ANNEXES

013-24130

375- /03/	20210322-DEL59 2 (6) 20 un priore (6) 2 (6) 20 un priore (6) 2 (6) 20 un priore (6) 2 (6)	2021-0	00'0		4		00'0		00'0		00'0		0,00	0,0
							6		_	100	6		L	
	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)		00'0		00'0	H OF THE PARTY IN	00'0		00'0		00'0		00'0	00'0
	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0	00'0
	Niveau du taux à la date de vote du budget													THE STREET
(A1)	Taux maximal après couver- ture éventu-			100										
AUX (HORS	Coût de sortie (7)		00'0		00'0	Berlin State and	00'0		00'0		00'0		00'0	00'0
IRE DE 1	Taux maximal (6)													
TRUCTU	Taux minimal (5)													
S PAR	Dates des périodes boniffées													
PRUN	Durée du contrat													
DES EM	Type d'indices (4)				5, 37 P				Salar Salar			The Co	COST	1 1 1 N
A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)	Capital restant dû au 01/01/N (3)		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0	5055	00'0	00'0
A1.3 – RE	Nominal (2)		00'0	THE STATE OF	00'0		00'0		00'0		00'0		00'0	00'0
	Organisme prêteur ou chef de file													
	Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Echange de taux, taux varlable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)	TOTAL (A)	Barrière simple (B)	TOTAL (B)	Option d'échange (C)	TOTAL (C)	Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)	TOTAL (D)	Multiplicateur jusqu'à 5 (E)	TOTAL (E)	Autres types de structures (F)	TOTAL (F)	TOTAL GENERAL

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant empruntà à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux fignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prèt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

lontant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

042	-24	1200		R PREFE(202	N4 - 40	-														_
Reg		24	/03	2021	YE.	-01	242	-1-0															00'0
	2	A1.4		(6) Autres indices	THE PARTY OF																0	00'0	
				(5) Ecarts d'Indices hors zone euro		0	00'0	00'0	0	00'0	00'0	0	00'0	00'0	٥	00'0	00'0	0	00,00	00'0			
bjet de budget) - 2021		DE L'ENCOURS	URS (1)	0 5 2	enro	0	00'0	00'0	0	0,00	00'0	0	00'0	00'0	0	00'0	00'0	0	00'0	00'0			
- SERVICE TOURISME CCVBA - BP (projet de budget) - 2021		LA REPARTITION DE L'ENCOURS	LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1	(3) Ecarts d'Indices zone euro		0	00'0	00'0	0	00'0	00'0	0	0,00	00'0	0	00'0	00'0	0	00'0	00'0			
REGIE - SERVICE TOU	ANNEXES	- TYPOLOGIE DE	SIE DE LA REPART	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices		0	0,00	00'0	0	0,00	00'0	0	00'0	00'0	0	0,00	00'0	0	0,00	00'0			
CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - REGIE	2		A1.4 – TYPOLOGIE DE	(1) Indices zone euro		0	0,00	00'0	0	00'0	00'0	0	00'0	00'0	0	00'0	00'0	0	00'0	0,00			
CC VALLEE		U BILAN - E		Indices sous-jacents		Nombre de produits	% de l'encours	Montant en euros	Nombre de	% de l'encours	Montant en euros	Nombre de produits	% de l'encours	Montant en euros	Nombre de produits	% de l'encours	Montant en euros	Nombre de produits	% de l'encours	Montant en euros	Nombre de	% de l'encours	Montant en euros
		ELEMENTS DU BILAN			Structure	(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de	de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré		(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier			(C) Option d'échange (swaption)			(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5	p. Tay		(E) Multiplicateur Jusqu'à 5			(F) Autres types de structures	

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

13 - 7	413	00375	AR	02	0322-DE	59	202	1-L 0'0	Εg
egu	le.	24/03	12	02	Primes fu s pou	0,0	0,0	0,0	0.00
;	A1.5			tuelle	Prmes reçu s pou				
				Primes éventuelle	Primes payées pour l'achat d'option	00'0	00'0	00'0	00'0
					Montant des commissions diverses	00'0	00'0	00'0	00'0
				Périodicité	de règlement des intérêts (4)				
	ERTURE		ouverture		Date de fin du contrat				
	DE COUV	TURE (1)	Instrument de couverture		Date de début du contrat	Tall and			
	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	_		Notionnel de l'instrument de couverture	00'0	00'0	00'0	00'0
U L	AIL DES O	RATIONS			couverture (change ou taux)				
IV - ANNEXES	TE - DET	DES OPE	2		Type de couverture (3)	100 S 100 S	TO NAME OF THE OWNER.		
Z	DE LA DET	A1.5 – DETAIL DES			Organisme co-contractant	V 10000			
	N - ETAT	A1			Date de fin du contrat	1.00	0.00		
	TS DU BILA		Emprunt couvert		Capital restant dû au 01/01/N	0,00	00'0	00'0	0,00
	ELEMENT		Emp		Référence de l'emprunt couvert				
				Instruments do concertura	(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Taux fixe (total)	Taux variable simple (total)	Taux complexe (total) (2)	Total

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

AR PREFECTURE 013-241300375-2021032 Resu le 24/03/2021 de couverture de cou esture ération Avant opération Après o Catégorie d'emprunt A1.5 2 00'0 00'0 00'0 00'0 Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat Produits c/768 CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA - BP (projet de budget) - 2021 00,0 0,0 0,00 ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE Charges c/668 A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite) Effet de l'instrument de couverture Niveau de taux Taux recu (7) Index IV - ANNEXES Niveau de taux 9 Taux payé Index 3 Référence de l'emprunt couvert (Pour chaque ligne, indiquer le Instruments de couverture numéro de contrat) faux variable simple (total) faux complexe (total) (2) Total faux fixe (total)

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

EG CONTRACTOR OF THE CONTRACTO	DIE - SERVICE TOURISME CCVBA - BP (projet de budget) - 2021
AR PREFECTURE	ψ ,
013-241300375-20210322-DEL59_2021-DE	ANNEXES
ELEMENTS DU BIL	AN – ETAT DE LA DETTE
AUTR	RES DETTES A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES (Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

AR PREFECTURE	REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA - BP (projet de budget) - 2	J21
013 241300375-20210322-DEL59_2021-DE IV	- ANNEXES	IV
	NENTS DU BILAN ES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1500.00 €	25-09-2017

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2051 Concessions et droits similaires	2	25/09/2017
L	2131 Constructions de bâtiments administratifs	30	25/09/2017
L	2135 Inst. générales,agencem, aménagem des constructions: bât.ad	30	25/09/2017
L	2182 Camions et véhicules industriels	12	25/09/2017
L	2182 Voitures et véhicules légers	7	25/09/2017
L	2183 Matériel de bureau	5	25/09/2017
L	2183 Matériel informatique	3	25/09/2017
Ĺ	2184 Mobilier	12	25/09/2017
L	2188 Autres immobilisations : signalétique	15	25/09/2017

- 1		-	■I OURISME CCVBA - BP (projet de budget) - 2021	
	AR PREFECTURE		(,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	
	013-241300375-20210322-DEL59_2021-DE Recu le 24/03/2021	IV	ANNEXES	IV
	E	IEM	ENTS DU BILAN	
	ETAT DES PRO	VISI	ONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
	PROVISION	NS ET DEPRECIA	ATIONS BUDGET	AIRES		
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	PROVISIONS	ET DEPRECIATION	ONS SEMI-BUDG	ETAIRES		
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

⁽²⁾ Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

AR PREFECTURE	REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA - BP (proje	∤t de budget) - 2021
013 <u>241300375-20210322-DEL59_2021-DE</u> Regu le 24/03/2021	- ANNEXES	IV
	ENTS DU BILAN ENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

CC VALLEE DES BAUY ALBILLES PEGIE - SERVICE TOURISME CCVBA - BP (projet de budget) -	2021
AR PREFECTURE	
013-241300375-20210322-DEL59_2021-DE IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	I 0,00
16 Empru	unts et dettes assimilées (A)	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépense:	s et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0.00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0.00
020	Dépenses imprévues	0.00	0.00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	3 120,00	20 424,10	23 544,10

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁴⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA - BP (projet de budget) - 2021 AR PREFECTURE	
013-2413-00375-2021-0322-DEL59_2021-DE Resulte 24/03/2021 ANNEXES	IV
FQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTI	ES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	126 162,98	III 0,00
	ces propres externes de l'année (a)	21 545,00	0,00
10222	FCTVA	21 545,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	00,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressour	ces propres internes de l'année (b) (3)	104 617,98	0,00
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	17 129,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	2 225,76	0,00
28188	Autres	82,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	85 181,22	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	126 162,98	0,00	0,00	23 544,10	149 707,08

	Mont	ant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	23 544,10
Ressources propres disponibles	IV	149 707,08
Solde	V = IV - II (6)	126 162.98

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁴⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁵⁾ indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

⁽⁶⁾ Indiquer le signe algébrique.

CC VALLEE DES BAUX ALBILLES RECIE SERVICE TOURISME CCVBA - BP (projet de budget) - 2021				
AR PREFECTURE				
013-241300375-20210322-DEL59_2021-DE	IV			
ELEMENTS DU BILAN				
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES				

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0.00	0.00

⁽¹⁾ Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

			AR PREFECTURE	
013 Reg	24		0375-20210322-DEL59_2021-DE 4/03/2021	
	_ ≥	A7		_

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

IV - ANNEXES

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
 (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
 (7) Indiquer le chapitre.

405	. 12		AR	PREFECTU		1 5																																						
13-2 egu	14	24/	75-20 03/20	210322-DEL 21 g	59_202 	1-DE	0.00				0,00				0,00		00,0																											
2	<u>.</u>	B1.1			En capital																																							
		B.		Annuité garantie au cou l'exercice	En Intérêts (8)		0,00				00'0				00'0		00'0																											
				Indices ou devises pouvant	modifier l'emprunt				100 SH15							2016																												
				Catégorie d'emprunt	6				THE NAME OF								The second																											
				de vote t (6)	Niveau de taux																																							
			111	Taux à la date de vote du budget (6)	Index (4)																																							
	1	, l	REGIL	Taux	Taux (3)		0.0								il G																													
		ECÜ	B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	RLAF	RLAF	RLAF	RLA	RLAI	RLA	<u>.</u>	Taux actua-										H																							
		ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE		Taux initial	Index (4)																																							
					Taux (3)						I																																	
				Périodi- cité des rem-	sements (2)																																							
U.			S HORS BILAN – ENGAGEMENT EMPRUNTS GARANTIS PAR LA B44 ETAT DES EMBBI INTS	S HORS BILAN – ENGAGEMENT EMPRUNTS GARANTIS PAR LA	S HORS BILAN – ENGAGEMEN EMPRUNTS GARANTIS PAR L	ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMEN EMPRUNTS GARANTIS PAR L	ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMEN EMPRUNTS GARANTIS PAR L	RUNTS	RUNTS	RUNT	RUNT	RUNTS	RUNT	PRUNT	PRUNT	PRUNT	PRUNT	PRUNT	PRUNT	PRUNT	PARL	Durée rési-	duelle								1													
IV - ANNEXES								ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS EMPRUNTS GARANTIS	S HORS BILAN – ENGAG EMPRUNTS GARANTIS	N – ENGAG GARANTIS	N - ENGAGI GARANTIS I	N - ENGAG GARANTIS	N - ENGAG GARANTIS	N - ENGAGI GARANTIS I	GARANTIS	AT DES EMP	Capital restant			00'0				00'0				00'0		00'0														
2																				B1.1 – ETA	Montant initial			00'0				00'0				00'0		00'0										
																	-	B1.1 -	B1.1		B1.1	B1.	B1.1	B1.1 -	B1.1 -	B1.1-	B1.1	B1.1 - I	Organisme prêteur ou	chef de file														
W					ENGA				ENG		Objet de Pemprunt garanti	•																																
				Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)																																								
				Désignation du bénéficialre		Total des emprunts	collectivités ou des	EP (hors logements sociaux)	Total des emprunts	autres que ceux	contractes par des	EP (hors logements	sociaux	Total des emprunts	contractes pour des	logement social	TOTAL GENERAL																											

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe : V : variable simple : C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

AR PREFECTURE	REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA - BP (projet de budget) - 2021	
	- ANNEXES	IV
FNGAGEMENTS HORS BILAN – CA	CUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX	B1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Vale	ur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	Α	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	В	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	c	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0.00
Recettes réelles de fonctionnement		626 100.00

7
0.00
_

⁽¹⁾ Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

⁽²⁾ Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

⁽³⁾ Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

CC VALLEE DES BAUY ALBILLES BEGIE SERVICE TOURISME CCVBA - BP (projet de budget) - 2021	
AR PREFECTURE	
013-241300375-20210322-DEL59_2021-DE	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

AR PREFECTURE AR PREFECTURE AR PREFECTURE	:021
013_241300375_20210322_DEL59_2021_DE	IV
FNGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

⁽²⁾ Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

CC VALLEE DES BAUX-ALDILLES - REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA - BP (projet de budget) - 2	2021
AR PREFECTURE	
013-241300375-20210322-DEL59_2021-DE IV - ANNEXES	IV
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	R1 5

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

AR PREFECTURE AR PREFECTURE AR PREFECTURE	
013-241300375-20210322-DEL59_2021-DE N - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00
	8018 Autres en gagements donnés				0,00	0.00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	100				0.00	0.00	0.00
Au pront u	Au profit d'organismes privés (1) TOTAL					0.00	0.00

- (1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :
- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

OURISME CCVBA - BP (projet de budget) - 2021	
AR PREFECTURE	
013-241300375-20210322-DEL59_2021-DE	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027 Subve	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028 Autres	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
A l'exceptio	A l'exception de ceux reçus des entreprises			0,00	0,00	0,00	
Engagemen	Engagements reçus des entreprises			0,00	0,00	0,00	
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

AR PREFECTURE	RVIGE TOURISME CCVBA - BP (projet de budget) - 2021	
013 241300375-20210322-DEL59_2021-DE Reck le 24/03/2021	IV - ANNEXES	IV
EN	GAGEMENTS HORS BILAN E PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

	CC VALLEE DES BAUX ALBILLES BECIE SERVICE TOURISME CCVBA - BP (projet de budget) - 2021					
I_	AR PREFECTURE					
013 Red	13-241300375-20210322-DEL59_2021-DE	IV				
11.27	ENGAGE MENTS HORS BILAN					
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT						

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

013 Reg

044			R PR	REF	EC	TUR				D.E.			\Box												
le le	2	0375- 1/03/	2021	002	2-1	DELE	000	02 00 0	000	000	8	00,1	200	4,00	8	00'0	00,0	0,00	0,00	0,00	00'0	0,00	0,00	00'0	7,00
			UR EMPLOIS ETPT (4)	TOTA																					
2	C1.1		EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)	AGENTS	NON	IIIOLAIKES	0,00	00'0	00'0	00'0	00.0	2,00	2,00	4,00	1,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	7,00
			EFFECTIFS BUDG	AGENTS	TITULAIRES		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	00,0	000	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
			(3)	TOTAL			00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00
	EL AU 01/01/N	AU 01/01/N	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)	EMPLOIS	PERMANENTS À	TEMPS NON	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
S	AT DU PERSONNEL AU 01/01/N	DIJ PERSONNEL AU 01/01/N		EMPLOIS	PERMANENTS À	TEMPS	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
IV – ANNEXES			CATEGORIES (2)				No. of the second						O	O	O										
	THE SUCITAMBORNING STARMED IS SHOTHING			GRADES OU EMPLOIS (1)			EMPLOIS FONCTIONNELS (a)	المرابعين ممام المسؤمين الم	Directed general des services	Directed general des services fechniques	Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53	FILIERE ADMINISTRATIVE (b)	Charaé mission communication		Consellere sejour	FILIERE TECHNIQUE (c)	FILIERE SOCIALE (d)	FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)	FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (1)	FILIERE SPORTIVE (g)	FILIERE CULTURELLE (h)	FILIERE ANIMATION (i)	EI IERE POLICE (I)	EMPLOS NON CITES (k) /5)	TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi. (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

			AR	PI	RE	FE(CTU	JR	E			
013-2 Regu	413 le	003 24/	75-2 03/2	21 21	03	22-	DEI	.5	3_	20:	21-	DE
	2	C1.1		CONTRAT	Nature du contrat (6)		CDI	CDI	CDD	CDI		We will be a second
				100	Fondement du contrat (4)		A	А	A	Α		
:		ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)	REMUNERATION (3)	Euros	171 213,00	33 197,00	49 851,00	00'000 09	28 165,00	00'0	171 213,00
		T DU PERSON	ERSONNEL /	REM	Indice (8)							
	IV - ANNEXES		C1.1 - ETAT DU F	SECTEUR	(2)		ADM	ADM	ADM	ADM		
	N – /	D'INFORMATI	C1.1 -	CATEGORIES	(1)		O	ပ	ပ	ပ		
		AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS –		AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N		Agents occupant un emploi permanent (6)	Chargé mission communication	Conseillère séjour	Conseillère séjour	Responsable qualité accueil	Agents occupant un emploi non permanent (7)	TOTAL GENERAL

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social
MS : Medico-social
MT : Medico-social
MT : Culturel
ANIM : Animation
PM : Policy in a contract of the contract of t

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annueis bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annueile).

(4) CONTRAT: Motif du contrat (loi du 26 janvier 1884 modifiée):
3- article 3, fer alinéa : accroissement deproprier d'activité.
3- article 3, fer alinéa : accroissement desponsante d'activité.
3- article 3, fer alinéa : accroissement la aisonnier d'activité.
3- article 3, ferne alinéa : accroissement des partiel ou indisponible (maladie, meternité...).
3-2: remplacement d'un fonctionnaire susceptibles d'assurer les fonctions le justifient.
3-3-1: absence de carde d'un emplois de nomine de la composé de sommunes de moins de sont les population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-2: emplois de maine des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes de moins de 2 000 habitants et des groupements composés de communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de propriession d'un service public.
3-3-4: article 21 de la loi 1º 2012-3-47: contrat à que la registrat des propression de propression de propression de propression de propression de communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de propression de propression de propression de propression de la loi 1º 2012-3-47: contrat à que le propression de propression de propression de propression de propression de propression de communes de moins de 1º 2010 habitants et des groupements de propression de propression de communes de moins de 1º 2010 habitants et des groupements de la loi 1º 2012-3-47: contrat à que le loi 1º 2012-3-47: contrat de groupes de la loi 1º 2012-3-47: contrat de groupes d'étus.

(5) indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

	AR PREFECTURE	REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA - BP (projet de budget) - 2021	
	241300375-20210322-DEL59_2021-DE	/ – ANNEXES	IV
Ives	AUTRES EL ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECT	MENTS D'INFORMATIONS IVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT OVE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
Attaché territorial	A	1	77 000,00
Adjoint administratif territorial	С	1	32 000,00
Adjoint du patrimoine territorial	С	1	42 300,00
Adjoint du patrimoine territorial	С	11	36 200,00
TOTAL GENERAL	CA	4	187 500,00

⁽¹⁾ Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

AR PREFECTURE	
013-241300375-20210322-DEL59_2021-DE	IV
AUTRES EL EMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

⁽¹⁾ Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

⁽³⁾ Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - REGIE - SERVICE TOURISM AR PREFECTURE	VBA - BP (projet de budget) - 2021
013-241300375-20210322-DEL59_2021-DE Reck 1e 24/03/2021 V - AN	(ES IV
AUTRES FLEMENTS LISTE DES SERVICES INDIVIDUAL	NFORMATIONS

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA - BP (projet de budget) - 2021

AR_PREFECTURE		
013-241300375-20210322-DEL59_2021-DE Regu le 24/03/2021	N – ANNEXES	IV
Regu le 24/03/2021	ARRE E ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 40 Nombre de membres présents : 32 Nombre de suffrages exprimés : 33

VOTES:
Pour: 3Contre: 0
Abstentions: 0

Date de convocation : 16/03/2021

Présenté par (1) Le Président, Hervé Chérubini,

A Eygalières le 22/03/2021 (1) Le Président, Hervé Cherubini

Délibéré par l'assemblée (2), réune en session Ordinaire

A Eygalières, le

Les membres de l'assemblee délibérante (2),

Les membres de l'assemblee délibérante (2),	40
ALI OGLOU Grégory	dag -
ARNOUX Jacques	1
BISCIONE Marion	B .
BLANC Patrice	
BLANCARD Béatrice	1
BODY-BOUQUET Florine	toutsel
CALLET Marie-Pierre	000
CARRE Jean-Christophe	
CASTELLS Céline	Tokal .
CHERUBINI Hervé	Alla
CHRETIEN Muriel	July X.
COLOMBET Gabriel	Tour de la
ESCOFFIER Lionel	
FAVERJON Yves	9
FRICKER Jean-Pierre	
GALLE Michel	
GARCIN-GOURILLON Christine	
GARNIER Gérard	10
GESLIN Laurent	OH.
JODAR Françoise	1,2
LICARI Pascale	Dado

AR PREFECTURE	XES IV
1e 24/03/2021 ARRETE ET SIGN	NATURES D
LODS Lara	
MANGION Jean	
MARECHAL Edgard	
MARIN Bernard	Yau
MAURON Jean-Jacques	
MILAN Henri	W
MISTRAL Magali	
MOUCADEL Stéphanie	
OULET Vincent	all
PELISSIER Aline	EN/
PERROT-RAVEZ Gisèle	1201
PLAUD Isabelle	
PONIATOWSI Anne	Housewal
ROGGIERO Alice	i Albo
SANTIN Jean-Denis	Dail
SCIFO - ANTON Sylvette	
THOMAS Romain	
UFFREN Marie-Christine	#3-
WIBAUX Bernard	1//

Certifié exécutoire par (1) Le Président, Hervé Chérubini, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le A Saint-Rémy-de-Provence,le

⁽¹⁾ Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

⁽²⁾ L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.